



HAL
open science

CEDIEC - Centre de droit international européen et comparé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CEDIEC - Centre de droit international européen et comparé. 2009, Université Paris Descartes. hceres-02032268

HAL Id: hceres-02032268

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032268>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche



Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre de droit international européen et comparé
(CEDIEC) (EA 1754)

de l'Université de Paris 5

Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche



Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Centre de droit international européen et comparé
(CEDIEC) (EA 1754)

de l'Université de Paris 5

Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

mars 2009



Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Centre de droit international européen et comparé (CEDIEC)

Label demandé : EA

N° si renouvellement : (Unité 262) EA 1754

Nom du directeur : M. Jean-Yves de CARA

Université ou école principale :

Université de Paris 5

Autres établissements et organismes de rattachement :

Date(s) de la visite :

23 février 2009



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Henri LABAYLE, Université de Pau

Experts :

Mme Moquet-Anger Marie-Laure, Université de Rennes 1,

M. Jean-Louis BERGEL, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3,

M. David DEROUSSIN, Université de Lyon 3,

M. Yann KEBRAT, Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Le CNU, contacté, n'a envoyé aucun représentant.

Observateurs)

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Hugues PERINET-MARQUET

Représentant de l'université ou école, établissement principal :



Rapport d'évaluation



1 • Présentation succincte de l'unité

- Effectifs : 13 chercheurs dont 5 enseignants chercheurs de Paris 5 et 8 extérieurs. Elle se compose de 7 PR dont 3 sont extérieurs à l'établissement et de 3 MCF dont 2 extérieurs et 3 praticiens.
- Nombre de HDR, nombre de HDR encadrant des thèses : l'essentiel de l'équipe est constitué de PR. Aucun MCF n'est titulaire de la HDR et ne semble en passe de l'être.
- 33 doctorants sont répertoriés au CEDIEC dont 3 financés (2 allocataires et 1 allocataire moniteur). L'essentiel est composé de doctorants de nationalité étrangère. 18 thèses sont dirigées par le directeur du CEDIEC soit plus de la moitié des doctorants. Le ratio thèses soutenues/doctorants est bon puisque 14 thèses ont été soutenues durant les 4 dernières années.
- Nombre de membres bénéficiant d'une PEDR : 1 PR
- Nombre de publiants : Parmi les 13 membres de l'équipe, 7 seulement sont publiants dont seulement 3 sont en poste à Paris 5 tandis que d'autres n'ont aucune activité de publication. On recense au total 28 publications (2 livres nouveaux, 3 autres, plus anciens, ont fait l'objet d'une réédition), 11 articles dans des revues qualifiées compréhensivement de rang A, 12 chapitres d'ouvrages (contributions à des ouvrages collectifs et à des mélanges), dans des livres dont le rayonnement est toutefois demeuré très réduit). On ne trouve pas trace dans le bilan d'un colloque qui ait été préparé conjointement par un enseignant de Paris 5 et un PR étranger figurant dans l'équipe ou d'un ouvrage collectif les associant.

2 • Déroulement de l'évaluation

Menés dans le même cadre que pour les autres équipes de la Faculté, les échanges avec l'équipe de recherche ont été fructueux et empreints de franchise tant lors de l'entretien formel que durant les séquences "informelles", ce qui a permis d'infléchir notablement l'opinion du comité d'experts.

L'absence du directeur du CEDIEC a été compensée par la présence de deux collègues qui ont, avec beaucoup de loyauté et de clarté, exposé les atouts et les difficultés du laboratoire, retracé son histoire et permis au comité de se forger une opinion.

Comme pour l'ensemble des équipes visitées à Paris 5, le comité regrette l'imprécision des dossiers techniques soumis à évaluation, tant en ce qui concerne les grilles de classement des revues, les notices individuelles et même parfois l'exposé des bilans et projets scientifiques. Malgré certaines corrections apportées après coup, le travail d'évaluation a sans doute été compliqué de ce fait.

Comme pour l'ensemble des équipes visitées à la Faculté de droit Paris 5, université pluridisciplinaire où le secteur juridique est minoritaire, constat a été fait de la faiblesse des moyens alloués à la recherche par l'université de rattachement, en particulier au plan humain. Il ne paraît guère crédible de nourrir des ambitions scientifiques d'excellence sans un potentiel minimal en particulier au plan humain, quelles que soient la qualité et la notoriété des équipes, grandes ou demeurant.

L'absence de personnels administratifs et techniques de recherche (IGE, IGR), la faiblesse des secrétariats sont autant de freins à l'activité scientifique que ne saurait compenser l'investissement personnel des enseignants chercheurs. Ce constat a été systématique. Le comité d'experts a bien perçu les interrogations de la composante majoritaire de l'Université à propos de la recherche en sciences sociales et de ses particularités. Il



estime qu'une première réponse permettant la compréhension de cette spécificité pourrait utilement consister à renforcer les moyens matériels de la recherche, en termes de locaux comme en termes de moyens administratifs, de façon mutualisée et pluri-annuelle. C'est à ce prix, lui semble-t-il, qu'une comparaison et une réflexion commune pourraient être utiles (politique contractuelle, politique de valorisation, etc..).

Il attire donc l'attention de l'Université de rattachement de ces équipes sur ce point crucial.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Les membres de l'équipe ont une solidité et une notoriété individuelle qui sont incontestables. Ce qui a posé problème au comité est l'existence ou pas d'une "équipe", disposant d'une stratégie, d'un programme scientifique et d'un encadrement de qualité. A cet égard, le ratio "locaux/extérieurs" a jeté un certain trouble quant à la réalité collective de l'équipe et quant à ses modalités de fonctionnement.

Si un certain nombre de publications des membres du centre font autorité (le manuel de droit de l'UE ou l'ouvrage sur l'OMC, quelques publications dans la RGDIP ou l'ICLQ), on note néanmoins que la plupart des articles des membres de l'équipe sont publiés dans des revues ou des collections trop confidentielles pour assurer une visibilité au centre.

En outre, si certains membres du centre sont visibles, il n'est pas certain que le centre de recherche le soit en tant que tel. Le centre a organisé quelques tables rondes en droit international public, mais aucun colloque ou journée d'étude. Aucune recherche collective n'a été initiée (en dehors du manuel du droit de l'UE).

Le CEDIEC montre néanmoins une capacité incontestable à attirer des chercheurs étrangers avec lesquels il a établi des liens.

4 • Analyse équipe par équipe et par projet

S'agissant de l'intérêt, de la pertinence et de l'originalité des recherches, elle sont difficiles à apprécier à la lecture du dossier, ne disposant pas du texte des ouvrages et des articles publiés ailleurs que dans des ouvrages de référence. On voit, cependant, que les sujets de prédilection du CEDIEC sont le droit international économique et le droit européen de la concurrence, deux domaines connexes plutôt « innovants ». On sait, en outre, que certaines publications du centre font autorité en ces domaines (en particulier le livre sur le règlement des différends dans l'OMC).

Pour ce qui est de son projet, deux axes de travail sont proposés. En premier lieu, l'approfondissement des thématiques existantes (droit européen et droit international économique) et développement de nouveaux thèmes (histoire diplomatique, arbitrage, etc.). Pour ces derniers, le projet prévoit qu'ils seraient confiés principalement à des enseignants-chercheurs d'autres universités, françaises et étrangères. On peut toutefois douter du caractère réel et effectif du rattachement de ces chercheurs au CEDIEC. Il conviendrait que des chercheurs de Paris 5 s'intéressent activement à ces nouveaux sujets, car, comme le dossier le relève à propos du droit international privé et de l'échec de la recherche dans cette discipline, lorsque le soutien est assuré principalement par des collègues certes prestigieux mais étrangers, il ne produit pas de résultat tangible.

L'ouverture vers la formation et le Moyen-Orient constitue la seconde proposition, novatrice. Le dossier insiste beaucoup sur ce point. Il envisage la création d'un nouveau M2, conjoint à Paris 4 et Paris 5, localisé à Abu-Dahbi ; il projette de tisser des liens avec les milieux économiques de cette région ; il prévoit des animations sur le campus d'Abu Dhabi, etc. Mais il ne montre pas quel serait l'impact de la réalisation de ce projet sur la recherche (il est seulement dit que le directeur du CEDIEC participera à deux colloques).



5 • Analyse de la vie de l'unité

– En termes de management :

Le management est inexistant. L'équipe d'accueil est dirigée par un professeur qui est toutefois aujourd'hui en détachement à Abu Dahbi, de façon durable. Le centre souffre donc d'un grave problème de gouvernance, problème vérifié au long de la visite et dans les entretiens menés. Il n'y a pas, semble-t-il, de vraie politique d'animation scientifique du centre. Certes, il existe une certaine convergence des thèmes de recherche approfondis par plusieurs chercheurs autour du droit international économique et son application dans les pays du Moyen-Orient. Cette convergence n'aboutit pas à la mise en place de vraies recherches collectives et la définition d'un programme de recherche véritable.

– En termes de ressources humaines :

L'équipe souffre d'un problème de taille, malgré la mise en avant d'un certain nombre de partenaires extérieurs dont l'apport est nécessairement limité par la force des choses. On voit mal comment de l'étranger la direction de plus de la moitié des thèses du laboratoire peut être assurée de façon régulière.

– En termes de communication :

Le centre de recherche n'entretient de liens immédiats au sein de la Faculté qu'avec une formation de l'Université Paris 5 : le master d'ingénierie communautaire (master pro). Il souhaiterait pouvoir s'adosser à un master « développement durable » dont la création a été demandée pour le prochain quadriennal.



6 • Conclusions

Le CEDIEC a été évalué, en l'état, de manière réservée par le comité, malgré un potentiel incontestable. Ni son bilan ni son projet scientifique n'ont emporté la conviction au regard des points négatifs qui ont été relevés lors de la visite. Le caractère de cette appréciation n'est pas définitif pour autant. L'Université de Paris 5 doit en effet disposer d'un outil de recherche de référence en matière internationale et européenne et elle doit se donner les moyens de le reconfigurer, au besoin en en faisant une priorité et en y attachant les moyens humains nécessaires en termes de recrutement. A ce prix, le CEDIEC peut retrouver le rang qui était le sien.

– **Points forts :**

- La qualité des membres de l'équipe.
- L'orientation vers le Moyen Orient.

– **Points à améliorer :**

- La gouvernance de l'équipe.
- L'activité des publiants et une politique doctorale plus lisible.
- Le développement de programmes de recherche réellement collectifs.

– **Recommandations :**

- La réorganisation du CEDIEC doit être une priorité et la question de sa gouvernance doit être réglée en premier lieu.
- Les entretiens sur place démontrent que les solutions ne sont pas évidentes et nourrissent une certaine inquiétude quant à l'avenir.

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
C	B	C	C	C

Le Président
Axel KAHN

Paris, le 28 avril 2009

DRED 09/n° 183

Monsieur Pierre GLORIEUX
Directeur de la section des unités de l'AERES
20 rue Vivienne
75002 PARIS

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'envoi du rapport du comité de visite concernant l'équipe d'accueil « EA 1754 Centre de droit international européen et comparé (CEDIEC) » rattachée à mon établissement.

L'Université Paris Descartes prend en compte, à l'occasion des évaluations quadriennales, les commentaires et suggestions des évaluateurs et des tutelles pour finaliser son dispositif et décider, selon ses possibilités, des affectations souhaitables de moyens humains et financiers aux formations de recherche. A ce titre, l'avenir de l'EA 1754 (CEDIEC) et les décisions de la DGES la concernant détermineront le soutien de l'Université. Le Professeur Jean-Yves de Cara a une réputation incontestable qui explique sa position de responsabilité à la "Sorbonne. Abu Dhabi" ainsi que la mission confiée par la commission européenne de contribuer au rétablissement de l'enseignement du Droit en Irak. Ces hautes responsabilités honorent le Professeur de Cara et notre Université, mais nuisent sans conteste au pilotage effectif du CEDIEC.

L'Université envisagera avec les collègues du Professeur de Cara les possibilités de faire face à cette situation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma meilleure considération.

Le Président de l'Université



Axel Kahn

**Centre de droit international européen et comparé
Université Paris Descartes**

Réponses au rapport AERES

Par un dernier acte lié à la direction du Cediec, je réponds aux conclusions et aux recommandations du comité d'experts auquel je sais gré de ses observations judicieuses.

1 – En ce qui concerne **la gouvernance du centre** : en raison de la prolongation de la délégation dont je bénéficie à Abu Dhabi, j'ai remis au Doyen de la Faculté de droit ma démission du poste de directeur du Cediec et je devrais être remplacé dans les meilleurs délais par un des collègues membre de l'équipe qui a rencontré les membres du comité d'experts.

En ce qui concerne la direction des thèses, je ferai deux observations : pour la moitié des thèses inscrites sous ma direction j'ai pris la suite de travaux entrepris sous la direction de professeurs qui, ayant fait valoir leurs droits à la retraite, n'ont plus la possibilité de suivre les candidats. Plusieurs thèses inscrites sont préparées par des étudiants étrangers qui ne résident pas toujours à Paris, de sorte que mon éloignement de France ne change pas leur situation. Les relations de travail sont assurées par voie électronique et des rendez-vous de travail sont pris en cours d'année à Paris lors de mes visites régulières ; certains candidats originaires de pays arabes travaillent aussi dans la région du Golfe et cela facilite nos rencontres.

Il est certain aussi que le recrutement d'un agent même à temps partiel faciliterait le travail et le développement des activités du centre. Les accords de coopération en cours de négociation, notamment avec l'Arabie saoudite, devraient permettre d'assurer le financement d'une telle charge et des activités envisagées en particulier en matière de publication.

2 – **Vie de l'unité.** Le comité a relevé parmi les points forts du développement du centre, l'orientation vers le Proche-Orient. Certaines précisions peuvent être apportées au soutien de cette vue.

Tout d'abord, la participation à des colloques sur la région a débouché sur des publications collectives en cours :

- colloque Charles De Gaulle et le monde arabe (octobre 2008) publication en cours des actes du colloque en coopération avec Paris Sorbonne (deux contributions de membres du Cediec) ;

- conférence de Ryadh sur le dialogue des cultures (France-Arabie Saoudite) (mars 2009) : publication Observatoire d'études géopolitiques ;
- cycle relatif aux pays du Golfe (en cours) : la mondialisation et les pays arabes ;
- colloque sur « le développement politique économique et social du Maroc », Sénat, juin 2009, publication au CNRS en juillet 2009 ;

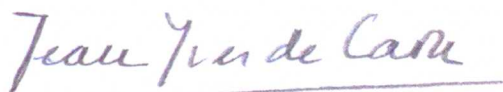
Ensuite, l'antenne d'Abu Dhabi a permis la participation à un contrat de l'Union européenne « *The rule of Law in Iraq* » qui consiste dans la reconstruction des enseignements et de la recherche dans les Facultés de droit en Irak. Ce programme qui bénéficie du soutien financier de l'Union européenne a donné lieu à quatre missions préparatoires à Bagdad. La conférence des doyens d'Irak a approuvé le programme et des collègues irakiens viendront à partir de septembre 2009 à Paris Descartes pour des périodes d'initiation à l'enseignement et à la recherche en droit international et comparé. Une session préparatoire de cette formation se tiendra en juin à Abu Dhabi.

Par ailleurs, le diplôme d'université en coopération avec Paris Sorbonne « Droit international, relations internationales et diplomatie qui connaît un succès certain à Abu Dhabi sera prolongé par un master 2 de droit international des affaires (en Anglais) à l'automne 2009.

Enfin, en premier lieu, un accord de partenariat a été conclu avec le groupe de recherche relative aux archives diplomatiques des Etats du conseil de coopération du Golfe. Les divers fonds d'archives et les universités nationales (Emirats, Koweït, Qatar, Arabie Saoudite) constituent un groupe de travail auquel est associé le Cediec : par ailleurs plusieurs historiens de Paris Sorbonne et d'autres universités, ainsi que des représentants des archives nationales et du Ministère des affaires étrangères participeront à ce groupe de recherche. La première étape consistera dans un colloque à Riyadh le 17-18 mars 2010 sur les archives du XVIIIe siècle, suivie de travaux sur le XIXe siècle en 2011 puis de plusieurs réunions les années suivantes consacrées aux relations diplomatiques entre la France et les pays du Golfe au XXe siècle. Ces travaux feront l'objet de publications et de traductions en Français et en Arabe.

En second lieu, la réalisation du projet de session régionale de l'Académie de droit international consacrée au développement durable est prévue pour l'automne 2010, à Abu Dhabi.

Ces éléments constituent les bases d'un développement de la recherche et de publications collectives concentrées sur le droit et la géopolitique du Proche Orient.



Jean-Yves de Cara
Professeur à l'université Paris Descartes